
MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de M. Raymond Gauthier et consorts pour une place du Marché accueillante et ouverte à chacun

Renens, le 7 octobre 2011

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La place du Marché a été inaugurée officiellement le 30 avril 2011 afin de permettre le lancement des animations et le retour du marché en son lieu historique. Cette manifestation a permis à un nombreux public de découvrir une nouvelle place, avec son auvent et diverses installations permettant l'organisation de nombreuses manifestations. Ce lieu central, les immeubles qui l'entourent et les rues adjacentes offrent à Renens un véritable centre-ville.

Alors qu'elle était encore en travaux, la place du Marché a accueilli la cérémonie d'assermentation des nouveaux agents de la Police de l'Ouest lausannois, le 16 mars. Depuis, elle fut, le 18 juin 2011, le haut lieu de la remise du Prix Wakker aux communes partenaires du développement de l'Ouest lausannois. L'évocation de ces trois moments forts n'a pas d'autre but que de signaler à quel point les autorités considèrent cette place comme étant importante. Corollaire, elles lui vouent une attention soutenue et, à titre d'exemple, la police vérifie quotidiennement la fréquentation de la place, au travers de patrouilles pédestres ou de la présence d'assistants de police.

Quelques travaux de finition sont encore nécessaires et certains aménagements doivent encore être terminés, principalement les WC publics, nous y reviendront plus loin. La place est opérationnelle et elle est maintenant utilisée depuis de nombreux mois à entière satisfaction.

Tout comme les interpellateurs, la Municipalité est parfaitement consciente que la présence de "marginiaux" sur la place pose quelques problèmes et elle partage le souci consistant à favoriser le vivre ensemble, de manière à ce que la place ne soit pas monopolisée par un groupe d'une quinzaine de personnes, mais puisse être utilisée par tous en bonne coexistence.

Après cette brève introduction, la Municipalité tient à répondre encore comme suit à l'interpellation de M. le Conseiller communal Raymond Gauthier (Les Verts) déposée au Conseil communal du 23 juin dernier :

1. Quelles démarches la Municipalité compte entreprendre, afin de trouver des solutions proportionnées pour empêcher ces débordements et ces incivilités, dans le respect de la dignité humaine, de la liberté de chacun de se trouver sur l'espace public, mais également dans celui des riverains, des commerçants et des passants ?

Certaines propositions et solutions figuraient dans le préavis N° 103-2011 du 10 janvier 2011 adopté par le Conseil communal : Initiative populaire communale "Pour renforcer la sécurité à Renens" et projet de la Municipalité pour une approche globale de la Sécurité à Renens - Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts, intitulé "Pour plus de sécurité à la Gare de Renens."

La Municipalité mentionnait dans ce préavis sa décision consistant à mettre en place un Observatoire de la sécurité. Plusieurs mesures étaient aussi évoquées.

Parmi les mesures proposées, une des pistes que souhaitait privilégier la Municipalité consiste à s'approprier cette place en la rendant attractive. C'est dans ce sens qu'il a été envisagé d'installer le kiosque qui se trouve en haut de la place, ceci pour une période déterminée, afin de pouvoir faire le point de la situation, en pesant les avantages et inconvénients. Par ailleurs, la Municipalité répondra oralement, lors de la prochaine séance du Conseil, à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani du 8 septembre dernier, intitulée "Sauvegardons une place du Marché harmonieuse et protégeons les enfants".

Suite aux difficultés et problèmes posés par la présence parfois difficile de personnes dites "marginées", une séance de crise a été organisée au début de l'été. Sous la présidence de Mme la Syndique, cette rencontre réunissait des représentants de Sécurité sociale, d'Environnement et Maintenance, de Culture-Jeunesse-Sport, du Centre Social Régional, de PolOuest et d'Administration générale. Il a alors été procédé à un point de la situation et des mesures rapides ont été décidées. Il s'agissait, entre autres, de renforcer les contrôles de police, d'installer des WC provisoires à la rue de la Savonnerie et de procéder à un nettoyage supplémentaire de la place, plus principalement de l'endroit où se situent les bancs.

Rapidement, une délégation composée de la Syndique, du Conseiller municipal en charge de la Sécurité, d'un officier de la Police de l'Ouest lausannois et du responsable des animations sur la place est allée au contact de ces personnes en date du 8 juillet. Ce contact a permis de mieux comprendre leur situation sociale difficile et de leur expliquer les attentes de la Municipalité en termes de comportements sur la place : ils y ont leur place, n'en sont pas exclus, mais doivent à leur tour y laisser la place à d'autres, et se plier aux divers règlements limitant en ville tant le bruit que les comportements "de nature à troubler l'ordre public."

Avant même le dépôt de la présente interpellation, la Police de l'Ouest lausannois avait constaté l'émergence d'un problème non de sécurité publique, mais de tranquillité publique sur la place, l'attitude des "marginés" étant de nature à troubler la tranquillité. Des contacts avaient été pris afin d'améliorer la situation et plusieurs personnes ont fait l'objet de dénonciations pour infractions au règlement de police. Il faut cependant savoir que ces dénonciations ne déploient leurs effets (amendes) que plusieurs semaines après que les actes ont été commis et que, dans la grande majorité des cas, ces amendes restent impayées, les personnes concernées n'étant pas en mesure de les payer. Et dès lors qu'il ne s'agit que de troubles à la tranquillité publique, la police ne peut, souvent, pas faire plus, dépourvue qu'elle est du droit d'user de la force ou de la contrainte dans de tels cas.

Il ne fait dès lors aucun doute que les solutions doivent être trouvées dans une approche en partenariat, impliquant pratiquement tous les services communaux et la police. C'est l'approche choisie par la Municipalité et c'est la raison pour laquelle elle a décidé le 9 septembre dernier de mettre en place l'Observatoire de la sécurité tel que proposé au début de l'année. Son comité s'est réuni pour la première fois le 22 septembre. Celui-ci est présidé par M. Golaz et il est composé de Mme Romano (Culture-Jeunesse-Sport) et de M. Rouyet (Sécurité sociale). A ces Municipaux se joignent Mme Zurcher, Doyenne au Collège du Léman (Etablissement secondaire), M. Leyvraz, Secrétaire municipal, M. Peneveyre, Chef de service Environnement-Maintenance, M. Perelyguine, Délégué jeunesse, M. Séchaud, Commandant de PolOuest, M. Kobel Taher, Adjoint du Secrétaire municipal, ainsi que Mme Pinto, Déléguée à l'intégration.

Parmi les différentes missions assignées à l'Observatoire, la problématique dite des "marginiaux" sur la place du Marché figure en première position. Lors de la première séance, il a été précisé que les contrôles de police avaient été renforcés mais qu'ils ne se suffisaient pas à eux-mêmes. Il a été très sérieusement évoqué de collaborer avec des organismes tels que l'Armée du Salut, le Quart-Monde, le Relais, tant pour envisager des lieux de rencontres que des présences et une aide sur le terrain. Une séance du comité est d'ores et déjà agendée au 3 novembre de manière à prendre des décisions concrètes. En parallèle à cette démarche et en conformité avec les décisions prises, dans le sens de "Favoriser le vivre ensemble", deux animations supplémentaires se dérouleront sur la place durant les vacances d'automne. Un carrousel sera installé la première semaine et un mur de grimpe la seconde.

Il est d'ores et déjà prévu un Forum de l'Observatoire le lundi 28 novembre à 19 h.00 à la Buvette de la Salle de spectacles. Ce moment permettra de partager plus largement la problématique, écouter la population et les professionnels concernés. Les invitations seront largement envoyées pour ce Forum et les membres du Conseil sont invités à participer à cette soirée.

La présente réponse à l'interpellation doit être considérée comme étant encore partielle, les mesures prévues se mettant encore actuellement en place. Le Conseil communal sera tenu au courant des démarches envisagées et réalisées.

2. Notre ville se densifie, s'agrandit. Quelle évolution la Municipalité compte-t-elle donner dans les missions et les moyens mis à disposition de la police et de la voirie, afin de garantir une cohabitation simple et harmonieuse.

Les riverains doivent savoir que la police intervient à chaque fois que la demande lui est faite à ce sujet, mais il va de soi que lorsque la demande est manifestement infondée, la police renonce à dénoncer les contrevenants qui... n'en sont pas. Comme dit précédemment, les contrôles de police ne suffisent pas et il est nécessaire, comme déjà évoqué, de donner des moyens supplémentaires à plusieurs services communaux ou institutions privées.

S'agissant des services communaux et intercommunaux, la Municipalité tient à rappeler que la voirie a augmenté la fréquence de ses nettoyages sur la place, que la police est plus présente à pied. D'une manière générale, tous les services et intervenants divers se sentent concernés par la situation.

L'approche en réseau mise en vigueur au quotidien par les collaborateurs de la PolOuest, va parfaitement dans le sens voulu par la Municipalité et les concrétisations sont patentes : le calme revenu à la gare, même si tout n'y est pas parfait, est à mettre en relation avec l'approche coordonnée mise en œuvre par la PolOuest, qui a travaillé avec la police ferroviaire, les CFF, le CRA, le Service de la jeunesse et bien d'autres. La création des parrains et marraines de la gare sous la

direction du Conseiller municipal Olivier Golaz, qui est toujours administrée par la PoLOuest et Administration générale, est ainsi très positive. Par contre, la crédibilité de cette approche en réseau est également liée à une capacité d'action, pour laquelle la Police de l'Ouest lausannois doit encore faire l'objet de dotations supplémentaires en termes d'effectifs.

S'agissant de la voirie, le service rendu à la population est là aussi d'excellente qualité et les problèmes de saleté sur la place ne sauraient lui être imputés. La place côté ouvert est lavée à grande eau tous les vendredis, et sur sa totalité une fois par mois, quant au balayage, il est exécuté tous les jours, y compris les samedis et dimanches. Le phénomène de "tout jeter sur la voie public" est par ailleurs un problème général des villes, et n'est pas particulièrement lié aux "marginaux" eux-mêmes.

Enfin, la Municipalité tient à dire que la police comme la voirie sont au centre des regards lorsqu'une incivilité est commise ou que des déchets traînent. La population ne voit, dans ces cas, que ce qui va mal, mais jamais ce qui va bien. Lorsque les choses sont normales, c'est que l'activité de ces services a porté ses fruits. Mais laisser tomber un déchet ou commettre une incivilité est chose aisée et très visible. Il faut donc relativiser les impressions et les perceptions subjectives de certaines parcelles de la réalité.

3. Le réseau social de Renens est-il consulté ? Est-il prévu de réunir les acteurs sociaux à ce sujet ?

Les acteurs sociaux ont été réunis afin de se pencher sur la question. Leur travail et des propositions concrètes émergeront des rencontres du Comité de l'Observatoire de la sécurité et du Forum de cet automne. Un dialogue avec les commerçants de la place est noué afin de prendre en compte leurs critiques et d'inciter ceux-ci à ne plus vendre d'alcool aux personnes connues pour en abuser chroniquement et déjà par ailleurs alcoolisées lors de leur achat.

4. Est-il prévu d'installer les toilettes publiques autour de la place du Marché ? Et si oui, qu'en sera-t-il de leur intégration dans la ville ?

Des toilettes provisoires ont été installées au début de l'été en face du square. Elles sont principalement destinées aux séjournant le soir ou le week-end de façon permanente sur la place. Des toilettes modernes et fonctionnelles vont être installées en octobre ou novembre à proximité du franchissement du 14-Avril. Précisons encore, que durant les heures d'ouverture les WC de la Migros et de la Coop sont accessibles au public.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Raymond Gauthier. Elle continuera donc à suivre attentivement cette situation, à tous niveaux et particulièrement dans le cadre de l'Observatoire de la sécurité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

